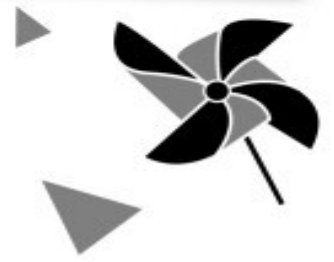


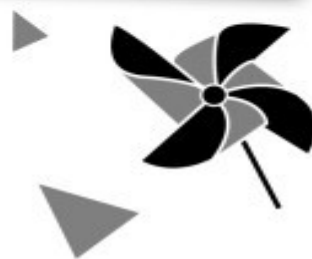
Le Secteur Enfance

du Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais



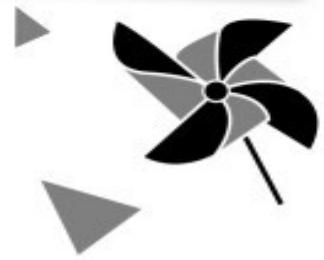
Guide Pratique

SOMMAIRE



Introduction.....	p1
Règlement de fonctionnement de l'Escale.....	p2
Présentation du secteur enfance.....	p6
Horaires.....	p8
Inscriptions.....	p10
Facturation.....	p11
Vivre Ensemble.....	p12
Infos +	p13

INTRODUCTION



Le Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais, association reconnue d'Éducation Populaire, agréée Centre Social par la CAF des Deux-Sèvres, est une structure de proximité à l'écoute des besoins des habitants. Le CSC développe des actions éducatives et pédagogiques auprès des enfants et de leurs familles des 10 communes, en faisant référence aux valeurs centrales de son projet social : *le vivre ensemble, la solidarité, et la participation.*

Cette année, est une année particulière : la COVID est venue chambouler toutes nos pratiques et nos façons de faire. Cependant, les équipes se mobilisent et continuent à réfléchir aux modes d'accueil pour favoriser l'accueil de tous, permettre aux familles de trouver un lieu sécurisant pour leurs enfants, tout en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

Vous trouverez dans ce livret le règlement de fonctionnement concernant l'Escale, puis toutes les modalités d'accueil (inscription, facturation,...) du secteur enfance au CSC.

L'Escale est un lieu dédié à l'accueil des enfants pour tous les temps extrascolaires.

Règlement de fonctionnement

Escale

Année 2020/2021

Article 1 - présentation de l'Escale

Accueil périscolaire et Mercredi :

Il est ouvert aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, à l'école St Joseph, aux écoles Paul Martin et le mercredi en accueil intercommunal. L'accueil est organisé dans les locaux de l'Escale, avant et après l'école. Les groupes d'enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés sous la responsabilité d'une directrice diplômée. Leur encadrement est assuré selon les normes établies par la réglementation relative à l'accueil périscolaire.

Les enfants sont accueillis sur 2 pôles dans 2 salles (par tranche d'âge et par école) :

- 3 / 5 ans : Maternelle
- 6 / 11 ans: Elementaire

Accueils de loisirs des vacances :

Ils sont ouverts aux enfants des 10 communes, de 3 ans jusqu'à 11 ans. Ils se déroulent pendant les vacances d'automne, vacances de Noël, vacances de février, vacances de printemps et vacances d'été. En juillet, seuls les enfants de Mauléon sont accueillis. L'encadrement des enfants est assuré selon les taux d'encadrements réglementaires à l'accueil de loisirs.

Article 2-Fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire

◆ Accueil des enfants

Les familles accompagnent leurs enfants le matin jusqu'aux entrées :

- Enfants de l'école St Joseph : grand portail vert derrière l'école (se stationner sur le parking de l'accueil périscolaire et descendre à pied)
- Enfants de l'école maternelle Paul Martin : Porte de la salle donnant sur le parking de la périscolaire (jusqu'à 18h45 maximum)
- Enfants de l'école élémentaire Paul Martin : Petit portail vert

Les familles s'assurent que l'enfant soit accueilli par un animateur.

Le soir, Il repartira avec les personnes autorisées à venir le chercher ou seul si vous signez l'autorisation de rentrer seul.

◆ Les horaires d'ouverture

Les enfants sont accueillis selon les heures d'ouverture suivantes :

- En périscolaire de 7h à 9h et de 16h15 à 19h (à partir de 15h15 le vendredi pour les enfants de Paul Martin Elémentaire).
- Les mercredis de 12h00 à 19h (à partir de 11h pour les enfants de Paul Martin Maternelle)
- En période de vacances scolaires, de 7h à 18h30

◆ Le petit déjeuner

La prise du petit déjeuner est une possibilité offerte aux familles pour faciliter certaines organisations familiales.

Un animateur intervient sur ce temps. Il est donc possible de le prendre de 7h15 à 7h45. La famille fournit l'ensemble des éléments du petit déjeuner.

◆ Le repas du mercredi midi

Celui-ci est un moment de convivialité et fait partie intégrante du projet éducatif. Il est pris dans les salles d'activités ou à la cantine. Ce temps de repas est organisé afin que les enfants mangent par table de 6 au maximum, avec un animateur pour 2 tables. Les enfants sont autonomes et responsables en se servant seul. L'adulte veille au bon déroulement du repas.

◆ Les activités

Les propositions d'animation sont élaborées par l'équipe d'animation et sont accessibles aux parents. Le contenu peut évoluer en fonction des conditions météo, des opportunités d'animations ou de contraintes imprévues et indépendantes de la volonté des équipes. Le projet éducatif de la structure, ainsi que les projets pédagogiques décrivant le fonctionnement des activités sont à la disposition des familles sur demande.

Article 3-Engagement et vivre ensemble

ENGAGEMENT DU CSC

Le CSC veut offrir un accueil de loisirs convivial, sécurisé et sécurisant pour tous et souhaite favoriser le rythme et les besoins de l'enfant. Pour cela, il s'engage à :

- accueillir tous les enfants en assurant leur sécurité affective et physique,
- faire intervenir des équipes professionnelles diplômées dans le domaine de l'animation,
- développer des projets,
- respecter la réglementation en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- être à l'écoute des familles en proposant un temps formalisé tous les mardis soirs de 16h à 19h.

Le CSC pourra être amené à rencontrer la famille et l'enfant en cas de non-respect du règlement et adapter l'accueil de l'enfant si nécessaire.

ENGAGEMENT DES ENFANTS

Les enfants sont accueillis tout au long de la journée, en collectivité, ils s'engagent à :

- se respecter les uns les autres, ainsi que les adultes,
- réfléchir, mettre en place et respecter les règles de vie de leur groupe,
- informer l'adulte en cas de conflits et ne pas trouver de solution seul,
- s'isoler si besoin en prévenant l'adulte,
- Avoir une attitude positive en partageant des moments de jeux avec les autres enfants.

ENGAGEMENT DES PARENTS

En acceptant ce règlement de fonctionnement, les parents s'engagent à:

- accompagner impérativement leur enfant jusqu'au portail et s'assurer qu'un animateur le prend en charge.
- informer la responsable de toutes situations particulières (garde alternée, troubles du comportement, PAI, projet personnalisé, difficulté ponctuelle) lors de l'inscription en le précisant sur les fiches sanitaires ou au moment de l'événement. Cette information aidera au bon fonctionnement de l'accueil de votre enfant et pourra rester confidentielle.
- se stationner aux places prévues à cet effet.
- garder un comportement adapté et bienveillant avec les équipes et les autres familles.
- ne pas intervenir auprès des autres enfants et informer la responsable.
- respecter impérativement les horaires.
- signaler tout changement de planning ou absence au moins 24h à l'avance et ce, en raison du nombre important d'enfants inscrits et de la capacité d'accueil. Nous vous rappelons que des feuilles de planning sont à votre disposition à l'accueil de l'Escale et du CSC.
- marquer les vêtements des enfants afin d'éviter toute perte ou échange avec un autre enfant.

✂.....

COUPON D'ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESCALE

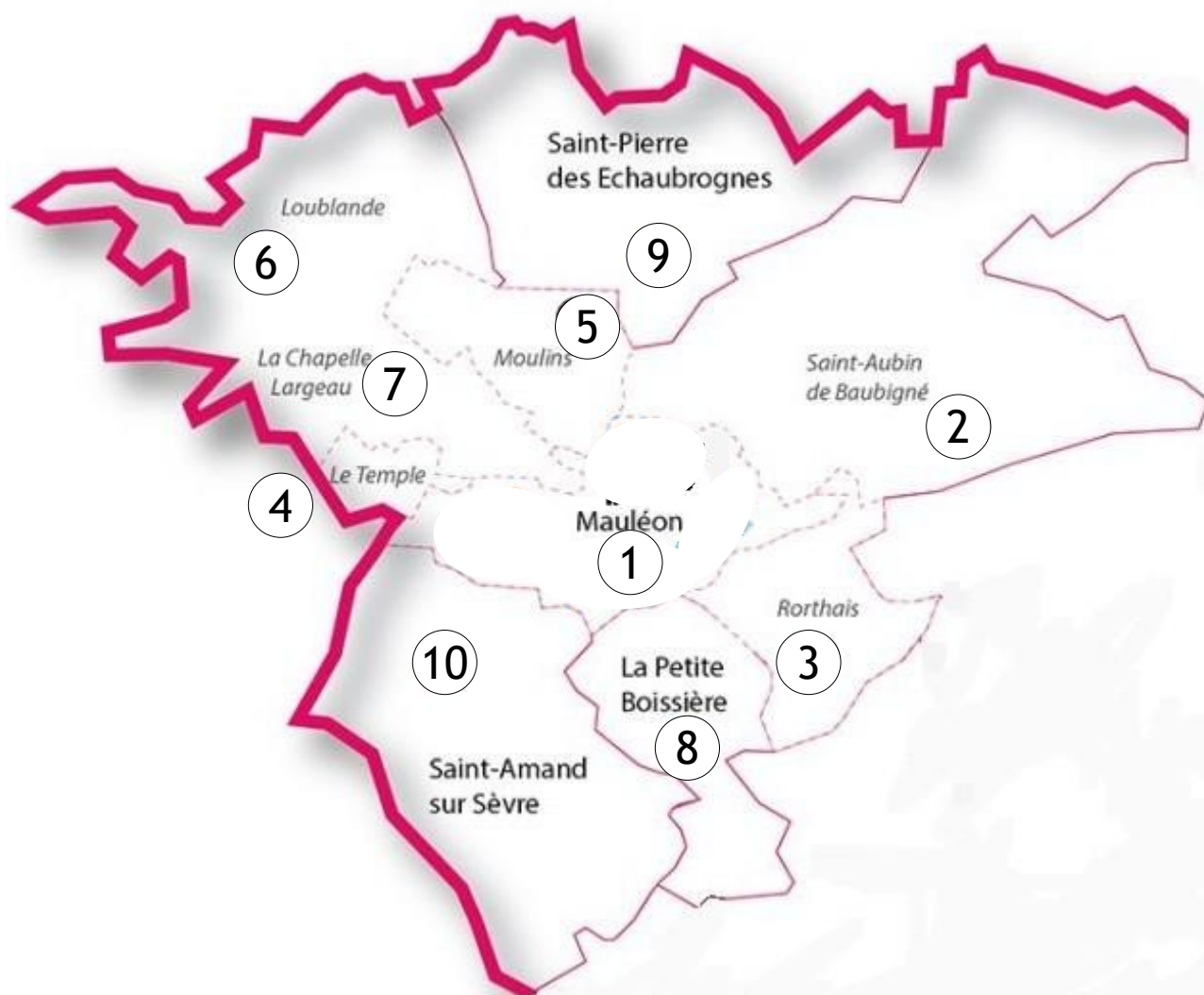
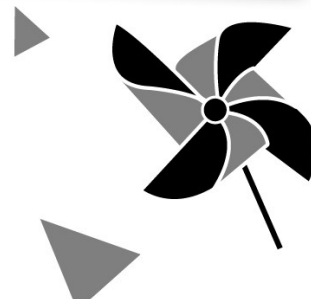
Je soussigné(e)

Père, Mère ou Représentant légal de l'enfant
reconnait avoir pris connaissance avec mon enfant, du règlement de
fonctionnement, et d'en accepter toutes les conditions.

Fait à, le.....

Signature

10 LIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS



Pour toutes demandes concernant l'accueil et l'accompagnement de vos enfants :

Raphaële Garnier- Coordinatrice Enfance Jeunesse

05.49.81.86.31

Email : enfance.mauleonais@csc79.org

	Contacts	Responsables Accueil Péricolaire	Responsables été
Mauléon 22 Rue Montalent 1	05 49 81 49 58 escale.mauleonais@csc79.org	Amandine Landreau	Eve Lepic Juliette Chevalier (séjours)
St Aubin de Baubigné Place de l'église 2	05 49 81 41 64 staubin.mauleonais@csc79.org	Maëlle Malinge	Maëlle Malinge
Rorthais Rue Buissonnière 3	05 49 82 33 52 rorthais.mauleonais@csc79.org	Juliette Chevalier	Maëlle Malinge
Le Temple Place de la mairie 4	05 49 81 72 06 letemple.mauleonais@csc79.org	Aurore Dabin	Aurore Dabin
Moulins Rue Freulon 5	05 49 81 57 97 moulins.mauleonais@csc79.org	Pauline Saboureau	Aurore Dabin
Loublande Rue du Pont des Pierres 6	05 49 81 47 95 loublande.mauleonais@csc79.org	Fabrice Caillaud	Solène Conferon
La Chapelle Largeau Place de la Vendée 7	05 49 81 06 38 lachapelle.mauleonais@csc79.org	Nathalie Dubreuil	Aurore Dabin
La Petite Boissière Rue de l'école 8	06 40 65 55 50 petiteboissiere.mauleonais@csc79.org	Anne Bironneau	Adèle Gibaud
St Pierre des Echaubrognes Rue du Clocher 9	05 49 65 39 80 stpierre.mauleonais@csc79.org	Lucile Bouffard	Marion Brémaud
St Amand sur Sèvre Rue du Stade 10	05 49 81 29 97 stamand.mauleonais@csc79.org	Adèle Gibaud	Adèle Gibaud

Responsable petites vacances :

Eve Lepic

05 49 81 49 58 / escale.mauleonais@csc79.org

Responsables Mercredis des Loisirs :

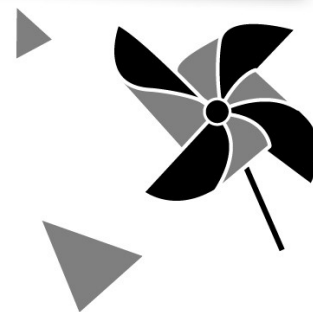
Raphaële Garnier (coordinatrice enfance)

Anne Bironneau (Mauléon)/Juliette Chevalier (St Aubin de Baubigné)/

Pauline Saboureau (Loublande).

05 49 81 86 31 / mercredi.mauleonais@csc79.org

HORAIRES des lieux d'accueil



Périodes Vacances

	Petites Vacances	Juillet	Août
Mauléon	9h30-17h intercommunal	9h30-17h	9h30-17h intercommunal
St Aubin de Baubigné/Rorthais		9h30-17h	9h30-17h
Moulins/Le Temple/La Chapelle Largeau		9h30-17h	
Loublande		9h30-17h	
La Petite Boissière		9h30-17h	
St Amand sur Sèvre		9h30-17h	
St Pierre Des Echaubrognes		9h30-17h	9h30-17h

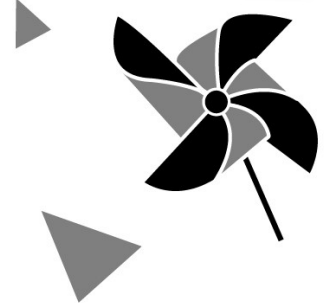
Accueil possible dès 7h le matin et jusqu'à 18h30 le soir

Périodes Scolaires

	Accueil Péri-scolaire (APS)		Ateliers			Mercredi
	Matin	Soir	Matin	Midi	Soir	Soir
Mauléon Paul Martin Maternelle	7h-9h	16h30-19h	Mercredi 11h-12h	13h30-14h		19h L'Escale À Mauléon
Mauléon Paul Martin Primaire	7h-9h	16h15-19h Vendredi 15h15-19h			Vendredi 15h15-16h15	
Mauléon St Joseph	7h-9h	16h30-19h				
St Aubin de Baubigné	7h-9h	15h45-18h45			15h45-16h30	18h45 à St Aubin
Rorthais	7h-9h	15h45-18h45			15h45-16h30	18h45 à St Aubin
Le Temple	7h-9h	16h30-18h30		13h30-14h15		19h L'Escale À Mauléon
Moulins	7h-9h	16h30-18h30		13h30-14h15		19h L'Escale À Loublande
Loublande	7h15-8h45	15h30-18h30			15h30-16h30	19h L'Escale À Loublande
La Chapelle Largeau	7h-9h	16h30-18h45		13h30-14h15		19h L'Escale À Loublande
La Petite Boissière	7h-8h45	15h45-18h30			15h45-16h30	18h45 à Mauléon
St Pierre Des Echaubrognes	7h-9h Mercredi 7h-10h	16h-18h45	Mercredi 9h-10h		16h-16h30	19h L'Escale À Loublande
St Amand Sur Sèvre	7h-9h05	15h55-19h			15h55-16h30	19h L'Escale À Mauléon

INSCRIPTION

Modalités d'inscription communes aux différents temps d'accueil des enfants



▸ Fiche sanitaire de l'enfant à compléter (+ copie du carnet de vaccination).

* Régime CAF

Il est indispensable de fournir le numéro d'allocataire pour connaître votre quotient familial.

* Régime MSA

Vous devez fournir votre attestation de QF pour connaître votre tranche afin d'établir le tarif correspondant et le « **bon vacances** » pour les tranches 1 à 4 .

Le dossier est valable du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

▸ la cotisation

5 € pour une cotisation individuelle ou 8 € pour une cotisation familiale. (valable sur une année scolaire)

Périodes d'inscription

▸ APS, ATELIERS et MERCREDI : L'année scolaire est constituée de 5 périodes, de vacances à vacances. Avant chaque période, une feuille de présences prévisionnelles est distribuée par l'école dans les cartables.

▸ PETITES VACANCES : 10 jours avant le début de l'accueil de loisirs, inscriptions le mercredi et le vendredi au CSC (voir les horaires p9).

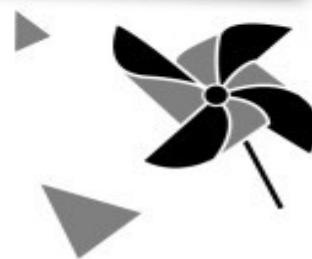
▸ VACANCES D'ETE :

JUILLET : Inscriptions fin mai et début juin dans les communes.
Inscriptions au CSC, 3 semaines avant le début de l'accueil de loisirs de juillet, (voir les horaires p9).

AOÛT : inscriptions possibles jusqu'au 12 juillet

MINI-SEJOURS : pré-inscriptions en avril et confirmations en mai.

FACTURATION



SUR LES MERCREDIS

- 2 modes de facturation possibles :
- **à la période** : forfait à la journée avec repas, à la journée sans repas, ou uniquement le repas.

Chaque période est comprise de vacances à vacances.

- **à l'unité** : tarif à la journée avec repas, à la journée sans repas, ou uniquement le repas.
- Le mode de facturation peut changer en cours d'année selon la fréquentation de l'enfant. Le calcul est fait à l'avantage des familles.

SUR LES ACCUEILS DE LOISIRS (petites vacances et été)

- 2 modes de facturation possibles :
- forfait à la semaine
 - à la journée ou demi-journée (uniquement pour les- de 6 ans)

Les tarifs sont accessibles sur le site : mauleonais.csc79.org

EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

- 2 modes de facturation possibles:
- **à la période** : tarif forfaitaire à la journée (matin **et** soir) ou demi-journée (matin **ou/et** soir)

Chaque période est comprise de vacances à vacances.

- **à l'unité**. Toute unité commencée est due.

Une unité équivaut à :

-le matin : de 7h à 8h et de 8h à 9h (ou 10h à St Pierre des Echaubrognes)

-l'après-midi : de la fin de l'école à 17h30 et de 17h30 à la fermeture de l'Accueil Périodique.

Le mode de facturation peut changer en cours d'année selon la fréquentation de l'enfant. Le calcul est fait à l'avantage des familles.

LES RÈGLEMENTS

Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du régime allocataire. En Accueil Périodique, les factures sont envoyées par mail en milieu de période pour les inscriptions au forfait et au début de chaque vacances pour les inscriptions à l'unité.

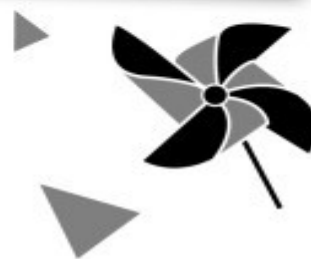
Sur les Mercredis, toutes les factures sont envoyées en fin de période. Celles-ci sont à régler dans les 2 semaines suivant la réception.

Pour les accueils de loisirs, le règlement est à effectuer au moment des inscriptions.

CESU et Chèques Vacances acceptés

VIVRE ENSEMBLE

Parents/Animateurs, pour des transmissions réussies pour le bien-être de l'enfant, quelques petites informations supplémentaires :



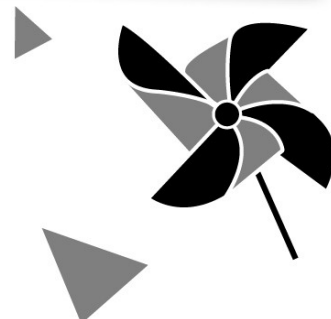
ACCUEIL DES ENFANTS

- Pour toutes demandes ou besoins spécifiques pour votre enfant, n'hésitez pas à contacter la responsable de l'accueil ou la coordinatrice Enfance Jeunesse.
- Afin de nous permettre de respecter la réglementation sur le taux d'encadrement, il est important de nous signaler tout changement (absence, rajout) en contactant la responsable ou le Centre Socio-Culturel par téléphone ou par mail dès que possible.
- L'accueil est possible à partir de 3 ans. S'ils sont scolarisés avant 3 ans, ils sont accueillis uniquement le matin afin de veiller au rythme du jeune enfant.
- Le petit déjeuner peut être apporté par les enfants qui souhaitent le prendre à l'accueil jusqu'à 8h.
- Le goûter est fourni par le Centre Socio-Culturel
- Une aide aux leçons en APS peut être proposée par des bénévoles les lundis et jeudis si les parents le souhaitent.
- En cas d'intempérie importante (vigilance météo) le CSC, réglementé par la DDCSPP, se réserve le droit de ne pas maintenir l'accueil des enfants.
- Les téléphones et montres connectées ou tout autre objet de valeur sont interdits.
- Tout objet personnel (cartes Pokemon, billes, ...) emmené à l'accueil périscolaire reste sous la responsabilité de l'enfant. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le CSC décline toute responsabilité. Les DOUDOUS, eux, sont les bienvenus.

TRANSPORT

- Les animateurs de l'équipe peuvent être amenés à assurer un transport en mini-bus (8 places) lors de sorties.
- **Pour les Mercredis**, les animateurs viennent chercher les enfants au portail de l'école entre 11h45 et 12h15 selon l'organisation des circuits de transport.

INFO +



Pour toutes demandes de renseignements concernant les inscriptions, la facturation, ou votre QF, vous pouvez contacter le CSC :

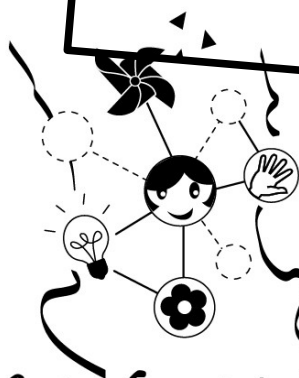
6 grand'rue - 79700 MAULÉON
05.49.81.86.31

Email : contact.mauleonais@csc79.org
Site : mauleonais.csc79.org

Horaires du CSC en périodes scolaires :
9h-12h/14h-18h (fermé jeudi matin)

Horaires du CSC pendant les vacances :
9h-12h/14h-17h30
(fermé jeudi matin et vendredi après-midi)

Horaires du CSC sur les périodes d'inscription :
8h30-12h/14h-19h



Centre SocioCultural

PAYS MAULÉONAIS